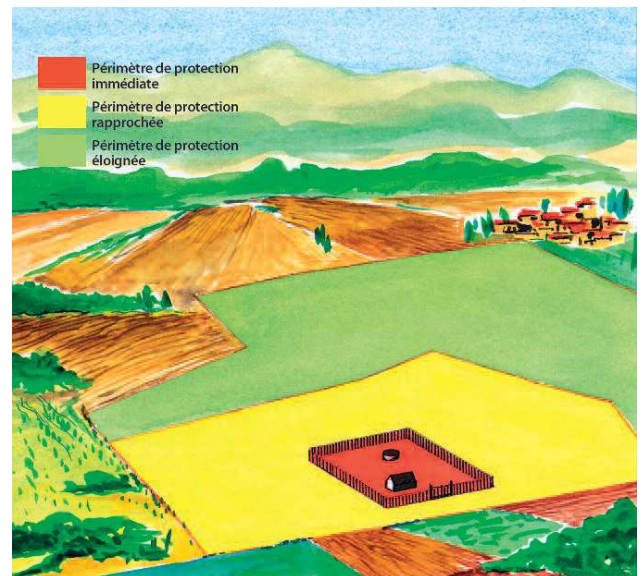


# Captages AEP et forêts

## Contexte en Languedoc-Roussillon



Cette analyse du contexte « captages d'eau et forêt » a été réalisée à partir de données SIG relatives à :

- la localisation des captages et de leurs périmètres (données sources : Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon, 2011)
- la localisation des espaces forestiers et leurs caractéristiques (données sources : Inventaire Forestier National, 2005).

Elle est destinée aux acteurs de l'eau et aux forestiers.

*Limites de l'analyse : les chiffres exposés ici permettent d'avoir seulement un ordre de grandeur, les couches SIG n'étant pas toujours complètes et à jour.*

## I – Les captages AEP en Languedoc-Roussillon

### Nombre de captages

Nous considérons ici les captages dits « AEP » (AEP = alimentation en eau potable), soit ceux destinés à alimenter en eau les populations. Nombreux autres captages existent, par exemple les captages privés appartenant à des particuliers et alimentant une seule maison, un camping...

La région est dotée de **plus de 3100 captages AEP** :

Dép.	Nombre de captages
11	494
30	488
34	709
48	970
66	506
Région	3167

### Type de captages

Cinq grands types de captages existent :

- les **prises en rivière** qui sont peu fréquentes dans la région. Elles sont particulièrement sensibles aux pollutions car elles ne bénéficient pas du rôle de filtre joué par le sol ;
- les **captages de plan d'eau** qui sont minoritaires mais qui fournissent souvent des gros débits ;
- les **puits** qui sont présents surtout dans l'Aude, le Gard et l'Hérault ;
- les **forages** qui se rencontrent surtout dans l'Hérault ;
- les **captages de source** qui captent un mélange complexe d'eau de surface et d'eau profonde. Ils sont majoritaires dans la région. La Lozère est le département qui en possède le plus. Les résurgences karstiques sont incluses dans cette catégorie.

Nous avons l'information concernant le type de captage seulement pour 2408 captages :

Type de captage	Nombre	%
Prise en rivière	82	3
Captage de plan d'eau	28	1
Puits	318	13
Forage	549	23
Captage de source	1459	61
Total	2408	100

### Procédure de protection

La mise en place de périmètres de protection est plus ou moins avancée selon les cas :

- la procédure est terminée : les périmètres de protection sont établis, l'arrêté de DUP est signé (cas de la moitié des captages de la région) ;
- la procédure est en cours ;
- la procédure n'est pas engagée ;
- la procédure n'est pas poursuivie pour diverses raisons (captage à abandonner car protection trop complexe par exemple...).

Nous avons l'information concernant l'état d'avancement de la procédure de protection seulement pour 1058 captages :

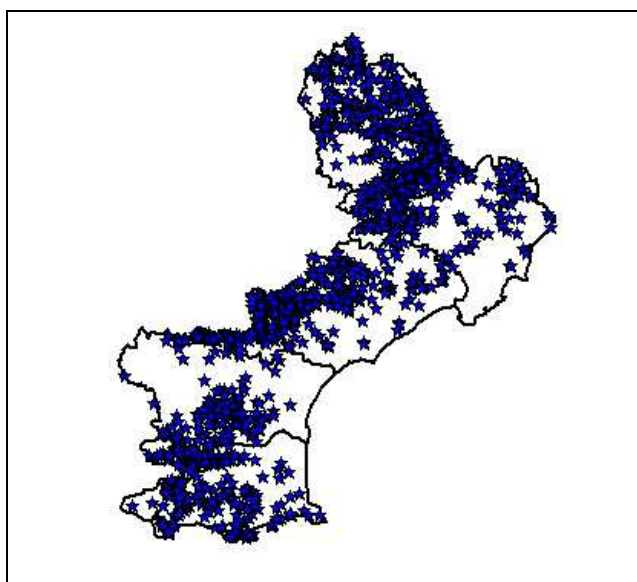
Avancement de la procédure de protection	Nombre de captages	%
Terminée	501	47
En cours	263	25
Non engagée	176	17
Non poursuivie	118	11
total	1058	100

## II – Les captages AEP situés en forêt

### Nombre de captages en forêt

Parmi les 3167 captages régionaux, 1705 sont situés en forêt, soit **54% des captages**. Or le taux de boisement de la région est d'environ 35%.

Dép.	Nombre de captages situés en forêt
11	273
30	264
34	379
48	558
66	231
Total	1705



Captages AEP situés en forêt

⇒ **On observe une tendance à la localisation plus forte des captages en forêts par rapport à d'autres types d'occupation du sol.**

### Type de captages en forêt

En forêt, les **captages de source** sont majoritaires.

Nous avons l'information concernant le type de captage seulement pour 1343 captages :

Type de captage en forêt	Nombre	%
Prise en rivière	72	5
Captage de plan d'eau	18	1
Puits	86	6
Forage	178	13
Captage de source	989	74
Total	1343	100

⇒ **Plus de 80% des captages situés en forêt (captages de source et prise en rivière) prélèvent une eau issue en partie de ruissellements superficiels. Ces captages sont ainsi vulnérables aux pollutions de surface.**

#### Procédure de protection et captages en forêt

Nous avons l'information concernant l'état d'avancement de la procédure de protection seulement pour 1343 captages :

Avancement de la procédure de protection des captages en forêt	Nombre de captages	%
Terminée	282	45
En cours	157	25
Non engagée	114	18
Non poursuivie	72	12
total	625	100

### III- Les forêts situées au sein de périmètres de protection de captage

#### Les périmètres de protection : Définition

- Le **périmètre de protection immédiate** (PPI) est une parcelle de **quelques ares** où est implanté l'ouvrage de captage. Sa fonction est d'éviter tout déversement ou infiltration d'éléments polluants. **Toute activité y est interdite**. Il doit être acquis et clôturé par la collectivité.
- Le **périmètre de protection rapprochée** (PPR) délimite en amont des captages un secteur en général de **plusieurs hectares**. Les activités susceptibles de provoquer une pollution y sont interdites ou soumises à des prescriptions particulières. Ces **servitudes varient en fonction des cas**.
- Le **périmètre de protection éloignée** (PPE) correspond globalement au **bassin d'alimentation** du captage.

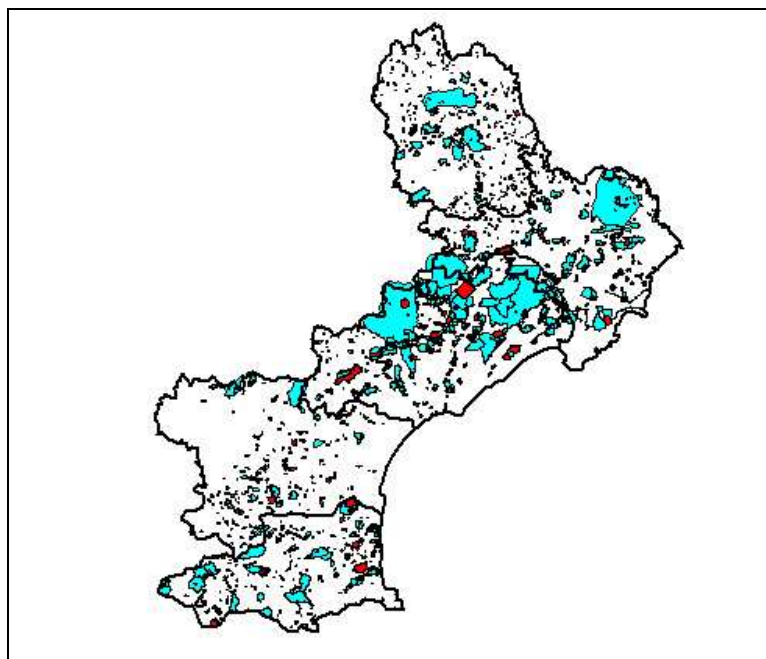
#### Localisation des périmètres de protection en LR

Nous avons les données SIG des périmètres pour :

- 1964 captages (dans le cas des périmètres rapprochés)
- 966 captages (dans le cas des périmètres éloignés)

Nous n'avons pas de périmètre vectorisé pour les autres captages (le périmètre n'étant pas encore établi réglementairement ou les données n'étant pas encore intégrées dans le SIG)

*Limite de l'analyse : elle se base sur 2/3 environ des périmètres rapprochés et 1/3 des périmètres éloignés*



## Périmètres de protection rapprochée (en rouge) et périmètres de protection éloignée (en bleu)

### Surface des périmètres de protection en LR

- La surface des périmètres de protection rapprochée en LR varie de 0.1 ha à 4400 ha.

Taille du périmètre rapproché (ha)	Nombre de captages
0-5	525
5-10	370
10-20	403
20-50	346
50-100	135
100-500	146
>500	39
Total	1964

De nombreux captages ont des périmètres rapprochés d'assez faible surface (inférieure à 20 ha). Un dixième des captages possède un périmètre rapproché de très grande taille (supérieure à 100 ha).

- La surface des périmètres de protection éloignée en LR varie de 1.6 ha à 8300 ha.

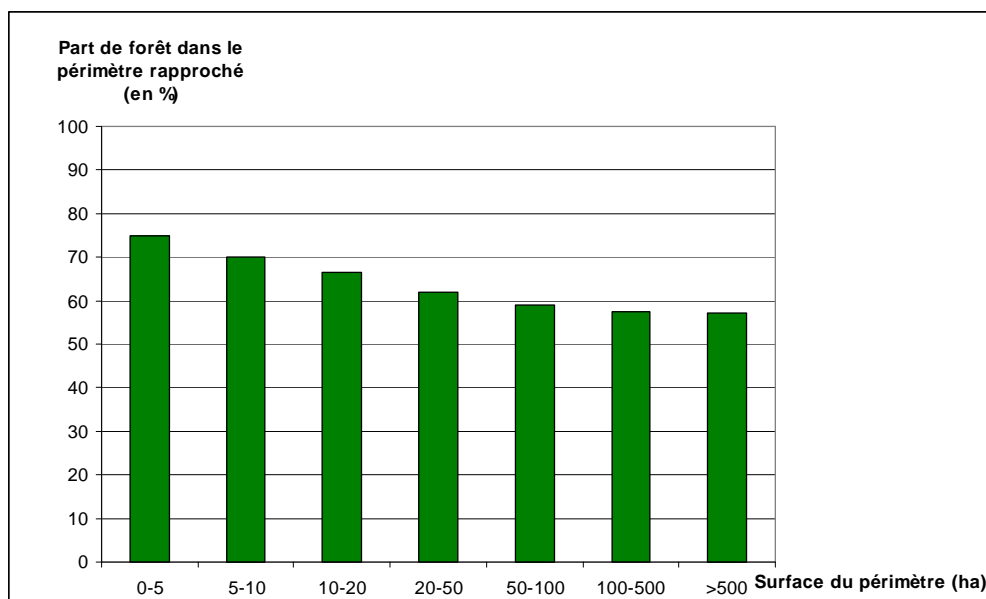
Taille des périmètres éloignés (ha)	Nombre de captages
0-50	348
50-100	164
100-500	282
500-1000	78
>1000	94
Total	966

De nombreux captages ont des périmètres éloignés d'assez faible surface (inférieur à 50 ha). Un dixième des captages possède un périmètre éloigné de très grande taille (supérieur à 1000 ha).

### Taux de boisement des périmètres de protection

- Le taux de boisement moyen des périmètres de protection rapprochée est **67%**.

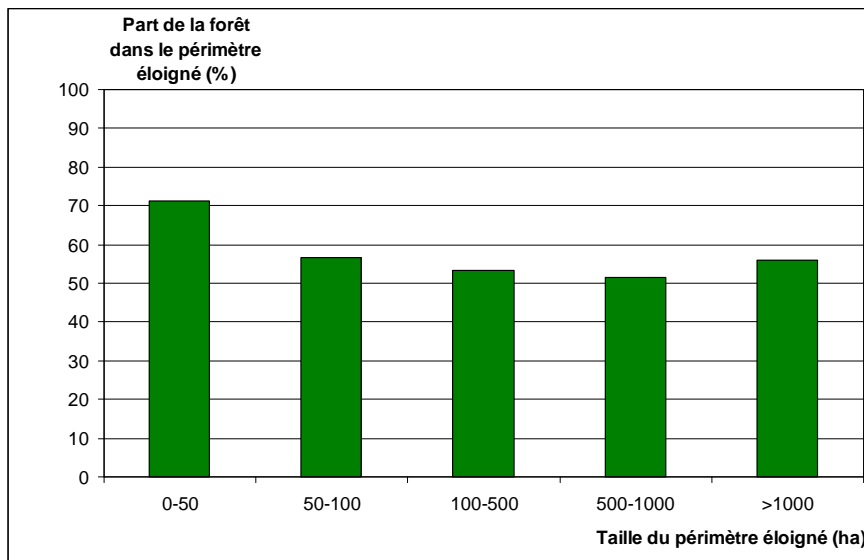
Le graphique suivant présente la part moyenne occupée par la forêt au sein des périmètres rapprochés en fonction de la taille du périmètre :



On note que les périmètres rapprochés de faible taille sont couverts à plus de 70% par de la forêt. Les périmètres rapprochés de taille moyenne et faible sont couverts à environ 60% par de la forêt.

- Le taux de boisement moyen des périmètres de protection éloignée est **60%**.

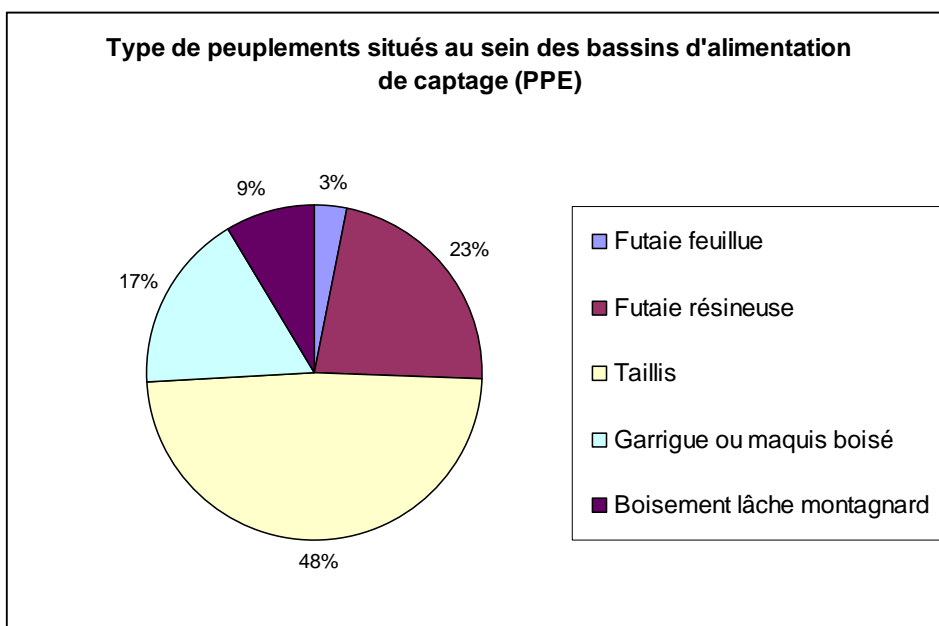
Le graphique suivant présente la part moyenne occupée par la forêt au sein des périmètres éloignés en fonction de la taille du périmètre :



On note que les périmètres éloignés de faible taille sont couverts à + de 70% par de la forêt. Les périmètres éloignés de taille moyenne et faible sont couverts à + de 50% par de la forêt.

- ⇒ **Le taux de boisement des périmètres (et donc des bassins qui alimentent les captages) est fort (environ 60%). En comparaison, le taux de boisement régional est 35 %.**
- ⇒ **La forêt joue ainsi un rôle important dans l'alimentation des captages d'eau et ainsi dans l'enjeu de préservation de la ressource.**

Caractéristiques des peuplements forestiers situés au sein des périmètres de protection



- La moitié des peuplements forestiers concernés correspond à des taillis. Il s'agit notamment de taillis de chêne vert, mais aussi de taillis de chêne pubescent, de châtaignier, de hêtre...



Les futaies résineuses correspondent à des plantations (cèdre, douglas, pins noirs, épicéa...) ou à des peuplements régénérés naturellement (pin sylvestre, pin d'Alep, pin à crochets, sapin pectiné...).

Les futaies feuillues correspondent à des peuplements de chêne, de hêtre...

Les garrigues ou maquis boisés sont des formations intermédiaires entre garrigues et forêts. La forêt colonise peu à peu ces espaces, le taux de recouvrement du couvert des arbres y dépasse 10%.

Les boisements lâches montagnards correspondent à des landes et pelouses d'altitude en cours de colonisation par la forêt du fait de la déprise agricole.

- Ces peuplements forestiers sont majoritairement détenus par des forestiers privés :

Part de forêt privée (%)	Part de forêt publique (%)	Total
81	19	100

On appelle forêt publique les forêts relevant du régime forestier (soit les forêts domaniales et communales gérées par l'Office National des Forêts).

Les forestiers privés sont principalement des particuliers, des sociétés, des associations.

Remarque : certaines forêts privées appartiennent à des structures publiques : les forêts appartenant à des communes mais qui n'ont pas choisi de bénéficier de la gestion de l'Office National des Forêts sont appelées « forêts privées ».

Nous représentons ci-dessous la répartition du foncier forestier en fonction du type de peuplement :

Type de peuplement	Part de forêt privée (%)	Part de forêt publique (%)	Total
Taillis	70	30	100
Futaie feuillue	63	9	100
Futaie résineuse	59	41	100
Garrigue ou maquis boisé	74	26	100
Boisement lâche montagnard	86	14	100



Taillis de chêne vert



Futaie de sapin

- ⇒ **Les forêts situées au sein des bassins de captage montrent une diversité de types de peuplement. Les feuillus (taillis et garrigues boisées notamment) y sont majoritaires.**
- ⇒ **Ces peuplements sont possédés en grande partie par des propriétaires privées.**